

Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet
Responsables de la rédaction : Aurélie Sartelet
et Martine Gautheron
Impression : Mairie

MOT DU MAIRE

La séance du conseil municipal qui s'est tenue le 30 mars dernier avait pour principal objet l'examen des comptes administratifs 2022 et du budget 2023.

La longue énumération des chiffres des comptes de la commune, de l'eau & assainissement, du lotissement des Lavières et du lotissement des Tiers Gauthier ne peut pas être faite dans ce bulletin municipal. Je me contenterai donc de vous faire une synthèse de la situation économique et financière de la commune. Ceci dit, je me tiens à la disposition des habitants de Champlitte et des communes associées qui souhaiteraient connaître le détail de tel ou tel compte.

- Concernant le budget de fonctionnement communal, il faut noter que, malgré de nombreuses hausses (énergie, carburants, ...), les dépenses de 2022 se sont établies à 1,41 millions d'euros, soit le même niveau qu'en 2021.

Grâce à l'augmentation des prix de vente du bois et à une très bonne occupation du gîte de groupe et des salles communales louées, les recettes de fonctionnement ont quasiment 1,78 millions d'euros contre 1,5 en 2021.

C'est donc un excédent de fonctionnement de 367 787 € qui a été dégagé en 2022. Cet excédent, cumulé à ceux acquis les années précédentes, servira bien évidemment à assurer le fonctionnement normal de la commune mais aussi, permettra de poursuivre l'ambitieux programme d'investissements engagé en 2021, et permettra de solder le déficit du lotissement des Lavières. (Tous les lots étant vendus, l'emprunt étant remboursé, le budget de ce lotissement (déficitaire de 252 285 €) doit donc être clôturé). Les principaux investissements prévus en 2023 sont la terminaison de la place Charles Quint, des travaux de sécurisation (à Frettes, Champlitte, Leffond, ...), la réfection de la toiture des anciens hospices (près de 400 000 €), différents travaux d'isolation des bâtiments publics, le remplacement d'éclairage traditionnel par des Led's, la réalisation du barreau routier reliant la ZAE des Thèllières à la route d'Orain, ...

- Concernant le budget Eau & Assainissement, les dépenses d'exploitation de 2022 sont légèrement supérieures à l'année précédente (489 207 €) mais les recettes en hausse (583 000 €) permettent de dégager un excédent de 93 907 €. Ce bon chiffre doit être cependant corrigé d'une période de facturation allongée à cause d'une relève des compteurs plus tardive. Ceci dit, ce bon résultat, cumulé aux excédents accumulés les années précédentes permettront de poursuivre un lourd programme d'investissement consacré principalement à la réparation du réservoir du Sainfoin (300 000 €), à la réalisation des assainissements à Montarlot et Nouvelle (1,1 million €) et aux travaux préparatoires pour l'assainissement et la réfection de conduites d'eau potables à Frettes.
- Concernant la trésorerie disponible de la commune, elle est actuellement de 270 000 €. Nous attendons des recettes de l'ordre d'un million d'euros en provenance des différents subventions accordées, mais le remboursement d'un prêt relais d'un montant de 950 000 € à ce jour est à prévoir pour 2025.
- Enfin, l'endettement de la commune est de l'ordre d'un million d'€ avec des remboursements d'emprunts de l'ordre de 110 000 € par an, ce qui est tout à fait compatible avec les capacités financières actuelles de la commune.
- En ce qui concerne les taxes locales (Taxe foncière sur le bâti et le non bâti, mais aussi taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants), le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une légère hausse de ces taxes (soit 2,5% par rapport à celles de 2022).

En conclusion, la santé économique et financière de la commune permet de poursuivre les programmes d'investissements engagés (tant pour l'eau que pour la commune), mais une certaine prudence doit tout de même être observée compte-tenu des hausses multiples que tout le monde subit et compte-tenu que notre principale ressource (le bois) est en souffrance à cause de l'évolution climatique.

ATTENTION : En raison des travaux d'aménagement de la place Charles Quint, la rue du Tramway sera temporairement interdite à toute circulation, de la gendarmerie à la tour Charles Quint, de mi-avril à mi-mai (en fonction de l'avancement des travaux). Le stationnement pour se rendre à la maison médicale sera toléré le long de l'avenue Carnot.

Inauguration du monument de Champlitte-la-Ville.

Ce 19 mars 2023 a eu lieu l'inauguration du monument aux morts de Champlitte-la-Ville.

Plus d'un siècle nous sépare de la Grande Guerre au cours de laquelle 5 enfants de Champlitte-la-Ville sont tombés au champ d'honneur ; Charles Hugot, Louis Dubois, Emile Henriot, Auguste Monget, Adolphe Guerin. Ces 5 soldats méritaient une reconnaissance identique à celle que l'on trouve dans tous nos villages. 80 personnes se sont déplacées pour rendre hommage aux morts pour la France.

C'est ainsi qu'en 2022, l'entreprise Delamarche a réalisé ce monument aux morts en pierre de taille pour un coût de 1 439 €, félicitations à Mr Delamarche et à ses équipes pour ce travail remarquable et merci également aux employés communaux qui ont installé les 4 plots et les chaînes.

Remerciements aussi pour une subvention de 225 € de la part de l'ONACVG.

Le défilé avec les pompiers a démarré depuis la place avec les officiels.

Après les discours, le dépôt des gerbes avec Mr le maire, Mr Voisin pour les anciens combattants et Mr le député Antoine Villedieu, sans oublier les 2 enfants Sauvane et Enzo deux écoliers chanitois.

Cette cérémonie a donné lieu à un très touchant recueillement ponctué par l'Harmonie de Champlitte et finalisé par un Vin d'honneur.



POINT INFO

Espace France Services :

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. N'hésitez pas à vous rendre dans l'Espace France Services ou à les joindre au 03.84.31.00.75.

Vidéoprotection :

Par arrêté préfectoral du 30 mars 2022 la commune a été autorisée à mettre en place un système de vidéoprotection. Nous vous avisons que le chantier est en cours de finalisation et que les caméras, installées aux entrées du bourg, seront fonctionnelles d'ici quelques jours. La vidéoprotection permet de mieux protéger l'espace public et contribue à renforcer la prévention et la sécurité des personnes et des biens sur la voie publique.

Message de l'Union des Professionnels de Champlitte :

Marche Nocturne du 13 juillet : l'union des professionnels organise le 13 juillet prochain l'annuel marché nocturne allée des marronniers. Cette année le marché se recentre sur l'artisanat et les produits locaux, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter !!

Toutes les associations locales sont invitées gracieusement à tenir leur stand pour partager leur passion.

Et si vous souhaitez aider, l'Union est à la recherche de bénévoles pour le jour J. Plus d'informations par mail marchenocturnechamplitte@gmail.com.

URGENT

L'USC (Club de Foot) cherche quelques joueuses voulant débiter l'aventure avec les seniors féminines. Débutantes acceptées. Pour tout renseignement merci de contacter Jean Michel Pirot au 06.04.17.10.27.

AGENDA

Mercredi 12 avril 2023 de 14h à 18h : La traditionnelle chasse aux œufs revient à Champlitte sur le thème de l'œuf ! Cette année, les cloches sont passées au château mais aussi au musée des Arts & Techniques pour le bonheur des papilles de toute la famille ! Gratuit sauf pour la devinette.

Informations et réservations au 03.84.95.76.50 ou musee-champlitte@haute-saone.fr

Samedi 15 avril 2023 de 14h30 à 16h : VISITE GUIDÉE / Le château de Champlitte

Informations et réservations au 03.84.95.76.50 ou musee-champlitte@haute-saone.fr

Du Samedi 15 au 29 avril 2023 : Exposition de peintures au bureau d'information touristique de Champlitte. Chat va le faire... par la Chanitoise Nathalie Mechin. Aux heures d'ouverture du bureau. Infos : 03 84 67 67 19.

Samedi 29 avril 2023 de 14h30 à 16h : VISITE INSOLITE / Visite costumée

Du 1er au 3 juin : Le festival de guitare aura lieu cette année avec Steve Louvat, guitariste banjoïste belge et le guitariste Nicolas Blampain.

Envie d'offrir un concert ?

Le festival de guitare de Champlitte accueillera du jeudi 1er juin au samedi 3 juin les artistes professionnels Steve Louvat, guitariste banjoïste belge et Nicolas Blampain, guitariste. Dans le cadre des "concerts à la maison" Steve Louvat sera à Framont jeudi 1er juin à 20h30. Il reste la possibilité d'accueillir Nicolas Blampain, le même soir. Renseignements et contact : Sylvain au 06.81.40.31.39.